



Les Archers de Saint Georges Brunstatt

TARIFS D'ADHESION - SAISON 2022/2023

	LICENCE FEDERALE	ASSURANCE FACULTATIVE	COTISATION CLUB	MONTANT ADHESION	COEFFICIENT FAMILLE	MONTANT A PAYER PAR PERSONNE	
	A	B	C	Avec assur. et sans coef.	D		
ADULTE PRATIQUE COMPETITION	72,75 €	0,28 €	95,00 €	168,03 €	2 personnes = 0,9 3 personnes = 0,8 4 personnes = 0,7	1 personne avec assurance = A + B + C	
ADULTE PRATIQUE LIBRE	61,75 €		85,00 €	147,03 €			
ADULTE SANS PRATIQUE	50,75 €		25,00 €	76,03 €		1 personne sans assurance = A + C	
JEUNE (né(e) entre le 01/01/2003 et 31/12/2012)	45,75 €		85,00 €	131,03 €			
POUSSIN (né(e) après le 01/01/2013)	36,75 €		85,00 €	122,03 €			2 pers. ou plus avec assurance = A + B + (Cx D)
FFSA / FFSU / UNSS	19,75 €		85,00 €	105,03 €			
HANDISPORT FFH	19,75 €		85,00 €	105,03 €			
DÉCOUVERTE (à partir du 1er mars)	21,75 €			Proratisée sur les mois restants		-	

Le coefficient famille s'applique uniquement sur la cotisation club et dans le cas de l'inscription sur la même saison de 2 membres ou plus d'une même famille (1er degré).
Les montants de la licence et de l'assurance étant intégralement reversés à la fédération, ils ne peuvent être remisés.

MODALITES DE PAIEMENT - SAISON 2022/2023

Moyens de paiement acceptés : **espèces, chèque** (à l'ordre des Archers de Saint Georges), **virement bancaire** (RIB à demander au trésorier), **chèques vacances ou coupons sport ANCV**

Facilités de paiement : **montant total de l'inscription payable en 1, 2 ou 3 fois** (encaissement sur plusieurs mois successifs)